

Université d'Angers

Élections des représentants des personnels au Comité Technique d'Établissement

- 6 Décembre 2018 -

Profession de foi

Liste CGT FERC Sup et SUD Éducation



La liste unitaire que nous constituons lors du scrutin 2018 se compose d'adhérent-e-s de la CGT, de SUD mais aussi de non-syndiqué-e-s. Nous souhaitons ainsi créer une dynamique large et la plus représentative possible des différentes catégories de personnels afin de les représenter au mieux dans les instances et notamment au CT et au CHSCT.



Le Comité Technique (CT) :

Le Comité Technique d'Établissement (CTE) est une instance consultative sur les conditions de travail : emplois, statuts, organisation du travail... Nos élu-e-s y porteront la défense d'un modèle universitaire humaniste et y défendront les conditions de travail de tous les personnels (titulaires et contractuel-le-s, BIATSS et enseignant-e-s, doctorant-e-s...), tout en ayant conscience des limites de cette instance. En effet, si le Comité Technique doit être consulté pour tout ce qui concerne les conditions de travail, son avis n'impose aucune contrainte à la présidence de l'université. Seule la construction d'un véritable rapport de force peut imposer une telle contrainte. Les élu-e-s au CTE ont accès à des informations qui concernent l'ensemble des personnels et usagers de l'université. Elles et ils peuvent également dénoncer les orientations politiques de la présidence lorsque celles-ci ont un impact négatif sur nos missions ou lorsqu'elles dégradent nos conditions de travail.

Le Comité Hygiène Sécurité et Conditions de Travail (CHSCT) :

Les représentant-e-s au Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) sont nommé-e-s sur la base du résultat des élections au CTE. Les élu-e-s du CHSCT suivent des dossiers comme le schéma directeur handicap, le plan "qualité de vie au travail" et le Registre Santé et Sécurité au travail. Le CHSCT permet également aux représentant-e-s des personnels d'intervenir en faveur des collègues et d'alerter sur les conséquences des restructurations qui sont menées au pas de charge et de faire entendre leur voix sur les problèmes d'organisation ou de conditions de travail : risques psycho-sociaux, suivi de signalements de violences sexistes et sexuelles, de harcèlement moral...

Les conditions de travail à l'université après 10 ans de LRU !

Depuis la loi LRU* (2007), les universités sont autonomes financièrement et leur gestion devient de plus en plus calquée sur le modèle entrepreneurial. Entre 2008 et 2018, **la dépense par étudiant-e a chuté de près de 10% !!** Au niveau national, les établissements sont mis en concurrence par le chantage aux financements exceptionnels (les fameux IDEX*) dans un contexte de pénurie. Cette concurrence (entre universités, entre laboratoires, entre équipes) se traduit par un assèchement des crédits récurrents au profit de financements par projets, des évaluations locales quantitatives et parfois arbitraires, ainsi qu'une individualisation des rémunérations par primes

(ex : PEDR* pour les enseignants-chercheurs, RIFSEEP* pour les personnels BIATSS). Dans ce contexte, les pressions hiérarchiques se multiplient. Nos conditions de travail se dégradent. Notre charge de travail augmente, avec une extension des services rendus à moyens constants ou réduits (ex : les horaires d'ouverture des bibliothèques, le projet thélème...). Le recours aux heures complémentaires et aux contractuel-le-es se généralise et la précarité se développe, comme le turn-over ! Cela s'accompagne d'une remise en cause progressive du fonctionnement démocratique des universités, avec l'accroissement des prérogatives des présidents d'université. Avec la loi ORE* et son outil Parcoursup, la sélection à l'Université pointe aussi le bout de son nez. Nous l'avons combattue ensemble au printemps 2018. Pour continuer à faire entendre une voix alternative localement, nous avons besoin d'élu-e-s dans les instances de notre université.

**LRU: La loi relative aux libertés et responsabilités des universités - IDEX: Initiatives d'excellence - PEDR: Prime d'Encadrement Doctoral et de Recherche - RIFSEEP: régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel - ORE: La loi sur l'orientation et la réussite des étudiants*

Voter pour la liste CGT Ferc Sup/SUD Education, c'est assurer notre représentativité, obtenir des moyens supplémentaires, des décharges de services pour pouvoir aller à votre contact, vous défendre et donc nous donner les moyens légaux et légitimes de continuer à nous battre avec vous !

Voter pour la liste CGT Ferc Sup/SUD Education c'est aussi avoir des mandaté-e-s au CHSCT pour permettre aux personnels de reprendre la main sur leur Travail.

Vos voix à ce scrutin seront déterminantes !

Informations pratiques sur le vote au Comité Technique d'Établissement :

L'ensemble des personnels (titulaires et contractuel-le-s) peut voter à ce scrutin :

- ITRF (ADT, TECH, ASI, IGE, IGR)
- AENES (ADJAENES, SAENES, AAENES)
- Personnels des bibliothèques (Magasinier, bibliothécaire, conservateur, conservateur général)
- Enseignant-e-s (PAST, MAST, PRCE, PRAG, MCF, PR)
- Contractuel-le-s (ATER, doctorant-e-s, BIATSS et enseignant-e-s non-titulaires)
- ITA et chercheurs-ses des UMR (hors scrutins EPST)
- Infirmier-ière ESR
- Assistant-e social-e
- Personnels en détachements
- Personnels de droit privé

Le scrutin se déroulera le 6 décembre, à l'urne ou par correspondance



NOTRE LISTE

1. **Richard Cervelle** – TCH
2. **Sabrina Sebti** – PRCE
3. **Bruno Menan** – PRCE
4. **Emilie Martinez** – MCF
5. **Hassan Bouljroufi** – ASI
6. **Fanny Quevieux** – ATRF
7. **Cyrille Clerbout** – TCH
8. **Paola Pieroni** – IGE
9. **Sylvain Rodriguez** – TCH
10. **Julie Monjal** – ATRF ANT
11. **Cyril Royer** – TCH ANT
12. **Anne-Sophie Oudini** – ATRF
13. **Benoit Minet** – ASI
14. **Charlène Laurier** – ASI ANT
15. **Adrien Le Beller** – IGE ANT
16. **Anne Laurence Penchaud** – MCF
- 17.
- 18.
- 19.
- 20.